

## Orientations de l'Autorité bancaire européenne (EBA) et de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) approuvées par le collège de l'ACPR

Le tableau ci-dessous retrace les récentes décisions du Collège de l'ACPR concernant la mise en œuvre des orientations émises par les autorités européennes de supervision.

Objet	Séance du Collège de l'ACPR	Décision du Collège	Référence	Source	Date de publication (en anglais)
<a href="#"><u>Orientations d'EBA sur les corrections de la durée modifiée des titres de créance</u></a>	20 février	Conformité	EBA/GL/2016/09	CRR article 340(3)	11/10/2016
<a href="#"><u>Orientations d'EBA sur les informations prudentielles à publier par les établissements (Pilier III)</u></a>	24 mars	Conformité à l'exception d'un paragraphe	EBA/GL/2016/11	Orientations de propre initiative	14/12/2016
<a href="#"><u>Orientations de l'EIOPA pour un dialogue effectif entre auditeurs et superviseurs</u></a>	16 mars	Intention de se conformer	EIOPA-16/858	Règlement « Audit » (UE) n° 537/2014, article 12, paragraphe 2	02/02/2017